



Taekwondo Yonnais 85

Art Martial Coréen

Fiche d'inscription saison 2025 / 2026

À compléter en lettres majuscules :

N° Licence : _____

Nom, prénom : _____

Date de naissance : _____ Âge : _____

Téléphone fixe : _____ Téléphone portable : _____

Adresse : (rue, code postal & ville) : _____

E-mail : _____ @ _____

En cas de problème, prévenir : (Nom, prénom & téléphone(s)) : _____

Acceptez-vous les prises de photos et la diffusion éventuel sur les réseaux (oui / non) ? : _____

Par curiosité, comment avez-vous découvert le club ? _____

Qu'attendez-vous de la pratique du taekwondo ? (entretien physique, confiance en soi, self-défense, compétitions...)

Je certifie avoir consulté un médecin et d'être apte à la pratique du Taekwondo. Validation que le médecin aura notifié sur le passeport sportif en face de la licence de la saison en cour. **Signature** :

POUR LES MOINS DE 18 ANS :

Je soussigné, M. Mme (*) : _____

... autorise mon (mes) enfant(s) à pratiquer le Taekwondo. **Signature** :

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur présent sur le site :

(*) : rayer la mention inutile

Cotisation annuelle 2023 / 2024

Adultes (+18 ans) :	155 € (40€ licence FFTDA comprise)
Mineurs (-18 ans) :	145 € (40€ licence FFTDA comprise)
Passeport sportif fédéral obligatoire (*) :	20 €
TOTAL :	_____ €

Le règlement de la cotisation peut se faire au moyen de 3 chèques maximum, qui seront encaissés du 6 octobre au 8 décembre 2025 au plus tard.

Ils devront être fournis au moment de l'inscription à un représentant du TKD85, et seront libellés à l'ordre du Taekwondo Yonnais.

N° chèque N°1 & banque : _____

N° chèque N°2 & banque : _____

N° chèque N°3 & banque : _____

Nom & prénom du débiteur : _____

Pour information :

Aucune inscription ne sera remboursée quel que soit le motif, excepté en cas de confinement national et au pro-rata de ce dernier ; les adhérents & parents déclarent avoir aussi été informés de l'intérêt qu'ils ont à souscrire un contrat d'assurance couvrant les éventuels dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique des arts martiaux (loi du 16 juillet 1984).

À vos calendriers :

- Lundi 26 janvier 2026 : Galette des Rois
- Lundi 9 février 2026: passage de grade
- Lundi 22 juin 2026 : Passage de grade & Assemblée générale du club
- Dimanche 28 juin 2026 : Cours sur la plage (**)

La date de la soirée de fin d'année n'a pas encore été définie, mais devrait se dérouler courant juin 2024.

Bienvenue au club, et merci de nous faire confiance !

le TKD 85.

(*) : Dès la première inscription, le passeport est valable 8 ans.

(**) : Si les conditions climatiques le permettent, et sous réserve d'un effectif suffisant.